



CSA SA du 7 novembre 2025

Compte-rendu

Pas de déclaration liminaire

Le PV de la précédente instance est approuvé à l'unanimité.

Nouvelle organisation de la gestion des ressources humaines

La DPAE devient la DPATSS et le SEJS.

DPATSS : Division des personnels Administratifs, Techniques, Sociaux et Santé.

SEJS : Service à l'Encadrement, à la Jeunesse et aux Sports

Point de revalorisation indemnitaire pour les personnels

JES

L'administration présente l'état des lieux concernant les personnels JES. Elle a essayé de tendre vers un équilibre entre le BOP 219 et le BOP 214, avec pour l'un un RIFSEPP légèrement supérieure et pour l'autre un CIA légèrement supérieur. L'enveloppe allouée a été légèrement dépassée mais au final il y a équilibre entre les deux. Le montant final du CIA passe de 350 à 450 € bruts annuel. Cela s'applique aux 3 académies du Grand Est.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IGE / IGR hors DSIGE

Voir document « Revalorisation indemnitaire IGE-IGR.pdf », l'harmonisation indemnitaire devient effective entre les administratifs catégorie A et les ITRF non informaticiens catégorie A (hors ASI) sur les 3 académies du Grand Est.

L'UNSA Éducation a demandé si un travail comparatif a été réalisé avec l'Université de Lorraine mais il n'en est rien.

L'harmonisation indemnitaire entre les personnels ITRF et les personnels AENES est une revendication de longue date de la part de l'UNSA Éducation afin de parfaire la parité entre les personnels ITRF et les personnels AENES occupant les mêmes fonctions au sein de l'administration. Les nouveaux montants proposés sont valables pour les 3 académies du Grand Est.

L'UNSA Éducation se félicite de la convergence entre les Attachés et les IGE mais aurait souhaité que l'administration commence cette convergence par les catégories C et B.



L'UNSA appelle donc l'administration à poursuivre et finaliser l'harmonisation entre les administratifs et les ITRF non informaticien pour les catégories B et C sur l'ensemble de l'académie Grand Est !

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ADJAENES

Cette revalorisation est présentée pour information au CSA-SA car elle sera présentée pour vote au CSA du 17 novembre 2025.

Il existe toujours un petit décalage entre les catégories C de l'AENES et des ATRF.

La revalorisation sera sur la paie de novembre avec un effet rétroactif au 1er janvier 2025.

FILIERE MEDICO SOCIALE

Revalorisation du régime indemnitaire des médecins de l'éducation nationale et médecins conseillers techniques de 900 € brut annuel.

Revalorisation du CIA des médecins nouvellement entrés dans le corps avec un gain moyen de 350 € bruts.

Congés

Rectorat et DSDEN 54

Noël : fermeture le 24.12.2025 à 16h et réouverture le 5.01.2026 au matin

Ascension : les services seront fermés les 14 et 15 mai 2026

Été : fermeture le 31.07.2026 au soir et réouverture le 17.08.2026 au matin

DSEDEN 55, 57, 88

Noël : fermeture le 23.12.2025 au soir et réouverture le 5.01.2026 au matin

Ascension : les services seront fermés les 14 et 15 mai 2026

Été : fermeture le 24.07.2026 au soir et réouverture le 17.08.2026 au matin

Création d'un poste de directeur de qualité administrative

L'académie disposait d'un poste administrateur vacant, elle propose donc aux membres du CSA-SA la création d'un poste de directeur de qualité administrative. Ce poste sera directement rattaché au SG afin de soulager les 2 SGAA et ses assistantes, de suivre les appels à projets comme ASTERIE (Ambition Scolaire sur tous les Territoires Éducatifs à l'aide d'un Réseau Innovant et Engagé) et aura aussi comme fonction de s'occuper de l'animation de la vie de site.

Le poste sera pourvu à compter de février 2026.



Parmi les missions qui lui seront confiées, il y aura entre autres un travail important sur la gestion électronique des documents ainsi qu'un travail sur l'IA afin que cette dernière soit utilisée dans un cadre éthique et défini.

Questions diverses

Indemnitaire/Traitemet

Quel est le délai de prévenance des retenues sur salaire pour le traitement et les primes ?

Le délai de prévenance des retenues sur salaire relève du comptable public, c'est la DDFIP qui en a la charge.

L'UNSA éducation revendique que soient généralisés les échelonnements dans la mesure du possible ce d'autant plus quand le trop perçu est dû à une erreur de l'administration.

Quel sera le montant du CIA ?

Qui est concerné par le CIA (ATPSS, contractuels) ?

Le CIA sera-t-il versé sur la paie de décembre ?

Le montant du CIA sera de 550 € bruts annuel pour l'ensemble des personnels à temps plein. Les contractuels se verront verser un complément de salaire de fin d'année de 200 € bruts annuels. Les conditions d'obtentions restent identiques à l'année précédente. Vous pouvez nous contacter pour de plus amples informations.

L'UNSA éducation se félicite que l'administration poursuive ce versement aux personnels contractuels.

L'UNSA Éducation revendique une revalorisation significative du CIA pour les collègues des services académiques qui ont connu une régression sans précédent de leurs conditions de travail !

Organisation du temps de travail / Badgeuse

La limitation à 31 jours calendaires pose problème à des collègues dont le conjoint à ses congés imposés en juillet. Est-il possible d'avoir une certaine souplesse sur cette réglementation ?

La limitation des 31 jours calendaires a été actée dans la note d'harmonisation, il s'agit donc d'une règle qu'il convient de suivre. Des dérogations peuvent être apportées de manière individuelle. Dans les services du Rectorat, c'est la DRH qui accorde ou non ces dérogations, et dans les DSDEN, cette décision revient au Secrétaire Général.



Comment se passe la mise en route de la badgeuse chronos à la DSDEN 57 et la DSDEN 88 ?
Les dispositifs de badgeage ont-ils été installés aux entrées de la DSDEN 57 (site Wilson et site Saint-Thiébaut) et de la DSDEN 88 ?
Si ce n'est pas le cas, à quel moment l'équipement seront-t-ils mis en place ?

L'utilisation de Chronos en DSDEN 57 et 88 pour badger a débuté après les vacances de la Toussaint. Dans les deux DSDEN les agents se sont bien appropriés l'outil et ce même s'il reste encore quelques ajustements à régler.

Faisant suite à une demande de l'UNSA Éducation, L'administration nous a re-confirmé que ces badgeuses allaient être installées dans les DSDEN 57 et 88.

Qu'en est-il du bouton d'alerte à l'accueil du rectorat

Mme Trabac est en charge du dossier qui est toujours en cours. Elle étudie les devis reçus afin de trouver la meilleure solution.

Est-il prévu une réflexion concernant la surabondance de mails ?

Après avoir constaté une surabondance de messages dans les boîtes mails, une charte de la déconnexion est en cours de réalisation afin de permettre à chacun de travailler autour de l'organisation du travail dans les services.

La réhabilitation du CUCES est elle toujours prévue ?

La réhabilitation du CUCES n'a pas évolué pour le moment, le projet est en standby.

Vos représentants UNSA-Education :

- ✓ Aurélie Marchal A&I-UNSA (DRAA)
- ✓ Anthony Perrin SNPTE-UNSA (DSIN)
- ✓ Dorothée Hoste SNAPS-UNSA (DRAJES)

